

EDITO



Ce nouveau numéro de « MDPH Info Public » est l'occasion de vous informer sur l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive.

Du simple plaisir à l'exploit sportif, vous trouverez ainsi, sans aucune ambition d'exhaustivité, des informations sur le mouvement sportif pour les personnes en situation de handicap et des contacts utiles dans le département vous permettant de découvrir les différentes activités qu'il est possible de pratiquer, que ce soit en loisir ou en compétition.

Au-delà de la question de l'accessibilité des équipements sportifs, le sport constitue une source de plaisir, un vecteur essentiel d'intégration et, pour certains, l'occasion de s'illustrer au plus haut niveau de compétition nationale voire internationale. La rubrique « Zoom sur... » est ainsi consacrée au parcours de deux sportifs puydômois que je vous invite à découvrir.

Cette neuvième édition de notre magazine est également l'occasion de mettre en exergue la mission de conciliation qui contribue au respect des droits des personnes en situation de handicap.

Je profite également de cet éditorial pour saluer l'élection à la présidence de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de Mireille LACOMBE, Vice-Présidente du Conseil général en charge des Affaires européennes, des politiques de l'enfance, de la famille et des personnes handicapées.

Je tiens à remercier à cette occasion Patricia GUILHOT, qui assurait précédemment ces fonctions depuis trois ans, pour la qualité des relations qu'elle a contribué à nouer avec les partenaires notamment associatifs.

Cet éditorial est enfin l'occasion de saluer la mémoire de Lucien LACOMBE qui nous a quittés en ce mois de mai et qui était un membre particulièrement fidèle de la CDAPH.

Je remercie enfin les acteurs qui ont contribué à la réalisation de ce numéro et notamment : le service Jeunesse et Sports de la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale, le Comité Départemental Handisport, le Comité Départemental et la Ligue Auvergne du Sport Adapté.

Bonne lecture à tous !

Jean-Yves GOUTTEBEL,
Président du Conseil général
Président de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

SOMMAIRE

LE POINT SUR

L'ACCÈS AU SPORT POUR LES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP page 2/8

ZOOM SUR...

LE PARCOURS DE DEUX
SPORTIFS PUYDOMOIS page 9

CE QU'IL FAUT RETENIR

LA MISSION DE CONCILIATION page 10

L'ACTUALITÉ JURIDIQUE... page 11

AGENDA page 11

INFOS

LECTURE, INTERNET page 12





Les activités sportives sont de plus en plus ouvertes et accessibles aux sportifs handicapés grâce à des aménagements, du matériel adapté et/ou de l'accompagnement. Selon les motivations de chacun, que ce soit pour une pratique sportive de loisir occasionnelle, régulière ou compétitive, des clubs sportifs et des structures de loisir mettent en place une offre adaptée qui peut répondre à vos attentes. Si tous les sports ne sont pas aujourd'hui accessibles, chaque personne handicapée peut trouver une pratique sportive qui lui convienne que ce soit au sein de structures sportives traditionnelles ou auprès des associations handisport ou sport adapté.

Les mesures favorisant l'accès des personnes en situation de handicap au sport

Depuis 2003, Année européenne du handicap, plusieurs mesures ont été prises par le Ministère des Sports :

- La création d'un Pôle Ressources National « Sport et Handicaps » implanté au sein du CREPS du Centre à Bourges. Ce pôle Ressources a pour vocation de développer, de faire connaître, de valoriser les pratiques physiques et sportives pour les personnes handicapées et d'être un lieu d'étude, de conseil, d'expertise à la disposition des acteurs référents du mouvement sportif en France mais aussi de tout organisme pouvant solliciter des informations ou conseils dans ce domaine.
- La création de référents « Sport et Handicaps » dans chaque Direction Régionale Jeunesse et Sports. Leur rôle est d'informer, accompagner les personnes en situation de handicap et soutenir les projets favorisant l'accessibilité des activités physiques et sportives.

Contact : DRJSCS et DDCS du Puy-de-Dôme : Laurence Bénézit
 34, rue Albert Thomas - 63038 Clermont-Ferrand Cedex 1
 Tél. 04 73 34 99 70 - courriel : laurence.benezit@drjscs.gouv.fr

A l'échelle départementale, l'intervention du Conseil général du Puy-de-Dôme pour favoriser et développer l'accès à la pratique sportive de tous les Puydômois se traduit par :

- Des aides à l'équipement, à la formation et aux déplacements des associations sportives.
- Des aides au fonctionnement des comités sportifs départementaux dont le Comité Départemental du Sport Adapté (CDSA 63) et le Comité Départemental Handisport (CDH63).
- Des aides au titre de « Puy-de-Dôme Elite » : soutien aux clubs sportifs de statut amateur qui représentent le département au plus haut de niveau de compétition nationale, et qui met en place un projet sportif vecteur de développement de la pratique sportive. Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées à la pratique sportive est un des axes de ce projet dans lequel le club doit s'impliquer.
- L'organisation de manifestations d'envergure nationale dans le département, comme la compétition nationale de tennis de table handisport qui s'est tenue à Ceyrat en février dernier.

Contact : Conseil général du Puy-de-Dôme Service Sports, Jeunesse et Education Populaire
 M. Frédéric DUREL - Tél. 04 73 42 20 70

La création du label « Sport Handicaps Auvergne »



Tout nouvellement créé par un réseau de partenaires (avril 2011), le Label Sport Handicaps Auvergne identifie une démarche qualité de clubs pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

L'objectif est d'une part de transmettre aux personnes en situation de handicap une information la plus fiable possible sur les prestations offertes chez le club et d'autre part d'informer les clubs sportifs auvergnats des moyens à mettre en œuvre pour faciliter l'accueil de publics spécifiques.

Bien que chaque personne possède sa spécificité et nécessite une approche et une prise en charge particulière, le club demandeur peut être labellisé pour un, deux, trois, voire quatre familles de handicap : moteur, visuel, auditif, mental. Les premières labellisations auront lieu courant 2011.

Vous pourrez retrouver fin 2011 la liste des clubs labellisés ainsi que toutes les informations concernant ce label sur le site internet de la DRJSCS.

<http://www.auvergne.drjscs.gouv.fr/-Sport-et-handicaps-.html>

Choisir son sport : Quelles pratiques sportives ? Et pour qui ?



La pratique sportive régulière en Club peut s'effectuer dans un club sportif traditionnel. En fonction du handicap, il est nécessaire au préalable de se renseigner sur les conditions d'accueil.

Il existe deux fédérations sportives agréées en France correspondant aux différents types de handicaps :

- La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique.
- La Fédération Française Handisport (FFH) pour les personnes en situation de handicap moteur, visuel et auditif.

Toutes deux sont multisports et totalisent environ 62 000 licenciés (42 000 FFSA, 20 000 FFH).

BON À SAVOIR

Comme tout un chacun, pour la pratique régulière en club, le sportif en situation de handicap doit posséder une licence et fournir un certificat médical.

Le Mouvement Sportif pour les personnes en situation de handicap



Le Sport Adapté

La Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) a reçu délégation du Ministère des Sports pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes atteintes de déficience intellectuelle ou de troubles psychiques.

Les épreuves et les règlements sportifs sont adaptés aux capacités des pratiquants.



Le Comité Départemental de Sport Adapté dans le Puy-de-Dôme

Créé en 1990, il regroupe aujourd'hui 573 licenciés au sein de 13 clubs affiliés. 260 sportifs sont intégrés dans des clubs en Auvergne dont une vingtaine dans le département du Puy-de-Dôme.

Ces clubs présentent des formes variées :

- Association sportive rattachée à un établissement spécialisé (Institut Médico-Educatif par exemple), dont l'action s'inscrit dans le projet d'établissement, et qui permet un prolongement d'activités sportives (quel que soit le niveau de pratique) dans un contexte associatif motivant, éducatif et intégratif, aux activités physiques pratiquées au sein de l'institution. C'est la majorité des associations dans le département.
- Association sportive autonome, sans lien institutionnel avec les établissements, créée et gérée par des parents d'enfants en situation de handicap et/ou des professionnels. Elle accueille des sportifs en situation de handicap mental non pris en charge dans un établissement ou hors du temps de prise en charge.

Les actions du Comité Départemental :

- Le CDSA propose :
 - Des compétitions adultes et jeunes : basket-ball, judo, natation, pétanque, tennis, tennis de table.
 - Des rencontres de loisirs sportifs : aspect essentiel pour l'équilibre des populations handicapées.
 - L'organisation de Rencontres Nationales (exemple : le Championnat de France de tennis de table qui s'est tenu à Ceyrat).
 - Il facilite aussi l'accès des sportifs handicapés aux rencontres sportives nationales FFSA avec l'octroi d'aides financières pour la participation au Championnat de France FFSA de différentes disciplines (20 à 50 sportifs qualifiés selon les années).
 - Des rencontres non-compétitives et de loisirs adultes : activités motrices, randonnées pédestres, raquettes. Ce sont des activités physiques s'adressant à des personnes qui ne peuvent, du fait de leurs capacités intellectuelles, psychoaffectives et physiques, entrer dans une pratique sportive compétitive qui n'a pas de sens pour eux.

Cette offre est proposée en complémentarité à des possibilités d'intégration dans des clubs « ordinaires » ; cet objectif d'intégration avec de diverses fédérations partenaires concerne essentiellement des publics jeunes. Des partenariats existent avec :

- le club de judo ASM,
- le club de tennis du Stade Clermontois,
- l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire),
- le Comité Départemental de cyclisme, tennis de table, randonnée pédestre,
- la Ligue des sports de glace.

Contact et informations : Ligue Auvergne du Sport Adapté & Comité Départemental du Sport Adapté dans le Puy-de-Dôme
119, Bat B - Boulevard Lafayette - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. 04 73 14 89 19

courriel : ffsa.cr03@orange.fr

Présidente du Comité Départemental du Puy-de-Dôme : Catherine LORI

Contact : Géraldine FAUGERON Agent d'animation et de promotion du Sport Adapté

www.sportadapte-auvergne.org



La Fédération Handisport

La Fédération Française Handisport est une association reconnue d'utilité publique. Elle est membre du Comité National Olympique et Sportif Français ainsi que du Comité International Paralympique.

L'objectif principal de la fédération est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées physiques et sensorielles. Elle compte 42 disciplines.

Le Comité Départemental Handisport du Puy-de-Dôme

Le Comité Départemental Handisport (CDH 63) est une association de Loi 1901 affiliée à la Fédération Française Handisport. Il compte 255 personnes en situation de handicap pratiquant une activité sportive dont 60 jeunes.

Il regroupe en son sein les clubs et sections handisport du département affiliés à la FFH. Le comité a pour mission de mettre en application au niveau départemental la politique ministérielle et fédérale en matière de pratique sportive pour le public handicapé physique et sensoriel. Cela se traduit par :

- le soutien aux clubs et section handisport,
- l'organisation de stages de formation handisport pour les moniteurs et entraîneurs sportifs afin de leur permettre d'encadrer et d'accueillir dans les clubs valides les personnes en situation de handicap,
- le développement des activités adaptées dans les clubs valides,
- la promotion du mouvement handisport (organisation de journées de sensibilisation sur le sport).

Le Comité Départemental vous offre la possibilité de pratiquer diverses activités physiques, quelque soit la nature et le degré du handicap, ceci dans des conditions optimales d'encadrement, de lieu de pratique et avec du matériel adapté.

Il intervient également dans les établissements recevant des personnes en situation de handicap physique moteur, visuel et auditif (foyers de vie, EPHAD), en milieu scolaire, sensibilisation des jeunes au handicap avec des mises en situation (en fauteuil, ou en occultant la vue par exemple) parcours et pratique sportive.

Dans le Puy-de-Dôme, vous pouvez pratiquer : athlétisme, basket, canne française, course d'orientation, escrime, équitation, hockey sur glace, judo, natation, plongée, tennis de table, tennis, quad, rugby, sarbacane, tir sportif, torball (sport pour non et mal voyant), tir à l'arc, ski, golf, aviron, canoë.

Contacts et informations :

Comité Départemental Handisport du Puy-de-Dôme

Montgacon - 63350 LUZILLAT

Présidente : Madame Marie-Claire GALLET

(également Présidente du Club Arverne Handisport)

Tél./fax : 04 73 83 01 47

courriel : cd63@handisport.org

site internet : <http://auvergne-handisport.over-blog.com>



Liste des clubs sportifs dans le Puy-de-Dôme

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour connaître les clubs sportifs les plus proches de chez vous, vous pouvez vous adresser à la municipalité de votre lieu de résidence.

Pour connaître la liste des clubs du département proposant une activité sportive particulière (football, cyclisme, gymnastique...) : s'adresser au comité départemental de la discipline sportive concernée. La liste des différents comités départementaux est disponible auprès :

- de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme
Sport et Handicap : Mme Laurence BENEZIT Tél. 04 73 34 99 70 – courriel : laurence.benezit@drjscs.gouv.fr
- du Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme (CDOS 63)
Tél. 04 73 14 09 61 - courriel : cdos63@wanadoo.fr

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX HANDISPORT ET SPORT ADAPTÉ SONT ÉGALEMENT LÀ POUR VOUS RENSEIGNER.

SPORTS	CLUBS SPORTIFS	HANDICAPS
Tennis + musculation	A.S.M.	Moteur
Rugby fauteuil	A.S.M.	Moteur
Aviron	Aviron Aydat	Moteur
Canne	Stade Clermontois Boxe française	Moteur
Plongée	Club Arvenes Plongée	Moteur
Escrime	Cercle d' Escrime La Rapière (Chamalières)	Moteur
Escrime	Union Sportive Issoirienne Escrime	Moteur
Taekwondo	Union Sportive Issoirienne Taekwondo	Moteur, mental
Boxe	Ring club Rimois	Mental
Hockey sur glace	Hockey Clermont-Ferrand	Moteur
Tennis de Table	Espérance Ceyratoise Tennis de Table	Moteur
Tennis de table	Stade Clermontois tennis de table	mental
Tennis de table	Union Sportive Issoirienne Tennis de Table	Mental
Judo	Judo Club Vicomtois	Moteur, mental, auditif, visuel
Judo	Stade Clermontois Judo	Visuel
Pétanque	Maison des boulistes Clermont-Ferrand	Mental
Pétanque	Pétanque Sportive des Aulnes (Aulnat)	Mental
Torball	Club Arverne handisport (Clermont-Ferrand)	Visuel
Natation	Club Arverne handisport (Clermont-Ferrand, Riom)	Moteur, auditif
Sarbacane	Club Arverne handisport (Riom et divers sites)	Moteur, auditif
Tir	Club Arverne handisport (Pont-du Château)	Moteur, auditif
Basket ball	Club Arverne handisport (Clermont-Ferrand)	Moteur, auditif
Équitation	Auvergne Attelage (Ris)	Moteur, mental, auditif, visuel
Équitation	Association hippique La Vendée (Riom)	Moteur, mental, auditif, visuel

SPORTS	AUTRES ASSOCIATIONS PROPOSANT DES ACTIVITÉS DE PRATIQUE SPORTIVE	HANDICAPS
Multisport	Association Sportive et Culturelle des Sourds de Clermont-Ferrand	Auditif
Basket, natation, judo, tennis de table, expression corporelle (public : à partir de 14 ans)	ALTIS (association hors établissement - Clermont-Ferrand)	Mental
Pétanque, randonnée, judo, natation, tennis de table	IRIS 63 (A.S. de parents ADAPEI - Clermont-Ferrand)	Mental
Judo, natation, pétanque, gymnastique d'entretien, randonnée (public : adultes)	Association CHORUS (Riom)	Mental
Activités non spécifiées (public : adultes)	Association KRONOS (Foyer Adapei Les granges Saint Jean d'Heurs)	Mental
Football, pétanque (public : jeunes)	Club Sportif les Roches Fleuries (IME à Chamalières)	Mental
Judo, cirque, danse, football, et multi-activités (public jeunes)	Association Sportive de l'IME de Theix	Mental
Randonnée (public : adultes)	A.A.R.F.O.C. (Foyer Occupationnel de Cunlhat)	Mental
Cross, équitation, natation (public : jeunes)	Association LEOPARD VITE (Centre Edouard Seguin - Chateaugay)	Mental
Randonnée, activités motrices aquatiques, tennis de table (public : adultes)	Association sportive Gaspard des Montagnes (Foyer Occupationnel - Champetières)	Mental
Activités motrices (public : adultes)	Les Dauphins Sportifs (CTR de Nonette)	Mental
Natation, pétanque, basket (public : jeunes)	Association Sportive et Culturelle du Ceyran (CAPPA Saint-Sandoux)	Mental
Activités non spécifiées	Bouge en Auvergne (Clermont-Ferrand)	Mental
Activités motrices, randonnée, pédestre, VTT	AVALS (Association Viaduc Animations Loisirs et Sports - Cellule)	Mental
Activités non spécifiées (public : jeunes)	I.M.P. Farandole (Clermont-Ferrand)	Mental
Activités non spécifiées (public : adultes)	Association DESIR (Foyer de Scourdois)	Mental
Karting, gym d'entretien, activités aquatiques (public : adultes)	Association APROSCH (Foyer Adapei - Clermont-Ferrand)	Mental
Activités motrices (public : jeunes)	Association Autisme Action (Maison du Parc - Royat)	Mental
Randonnée Joëlette	Handicap Evasion	Moteur, mental, auditif, visuel

SPORTS	STRUCTURES PRIVÉES ET AUTRES	HANDICAPS
Ski alpin	École de ski Super Besse	Moteur, mental, auditif, visuel
Ski alpin	Le Mont-Dore et Lioran	Moteur, mental, auditif, visuel
FTT (Fauteuil Tout Terrain)	Sport Loisirs Evasion	Moteur
Voile	Base nautique Aydat	Moteur, mental, auditif, visuel
Équitation	Ferme équestre de Polytraît (St Amant Roche Savine)	Moteur, mental, auditif, visuel
Équitation	Ferme du Pré Fleuri (Sermentizon) label Tourisme & Handicap	Moteur, mental, auditif, visuel

Le sport de haut niveau et le handicap

Il y a 4 sportifs de haut niveau dans le département :

- > Laurent FRANCOIS (paraplégique) en escrime : Double médaillé paralympique dont une médaille d'or au sabre, Champion du Monde et d'Europe.
- > Céline MANZUOLI (non-voyante) en judo : Championne du Monde, elle a également participé aux Jeux Paralympiques.
- > Yannick BOURSEAUX (brachiale) : biathlon, champion du Monde handisport de triathlon, participe aux Jeux Paralympiques de Turin en ski de fond et biathlon. (cf Zoom sur ... page 9)
- > Ludovic LEMOINE (paraplégique) : classé « espoir » en escrime, médaillé de bronze au fleuret aux Jeux Paralympiques.

Les athlètes qui participent aux Jeux Paralympiques appartiennent aux catégories suivantes :

- handicapés visuels (non et mal-voyants),
- tétraplégiques et paraplégiques,
- séquelles neurologiques assimilables,
- amputés et assimilés (agénésies, arthrodèses, etc),
- Infirmes Moteurs Cérébraux (I.M.C.),
- grands handicapés (myopathes, fauteuils électriques).

Les Classifications

Dans un souci d'équité, une classification des athlètes est effectuée par un personnel médical et technique spécialisé. Ils sont en charge d'évaluer l'impact de l'infirmité sur le sport. Un système de classification est appliqué à chaque sport, en fonction de sa spécificité et des conséquences du handicap sur la performance de l'athlète.

Cette classification s'apparente, à titre d'exemple, à la classification par poids en boxe pour les athlètes valides. Les catégories sont désignées par une lettre, généralement l'initiale du sport, et un nombre précisant l'impact de l'infirmité.

Quelle programmation aux Jeux Paralympiques ?

On ne compte pas moins de 23 sports paralympiques (sports d'été et d'hiver confondus) (35 pour les JO).

Certains sports sont communs avec les sports olympiques, d'autres sont exclusivement paralympiques comme la Boccia (sport ressemblant à la pétanque, pratiqué avec des balles en cuir par des handicapés moteurs), le Goalball (sport de ballon pratiqué par des athlètes malvoyants ou non-voyants avec un ballon sonore), le football à 5 (pratiqué par des athlètes malvoyants ou non-voyants), le football à 7 (pratiqué par des athlètes handicapés moteur).

La seule différence avec les athlètes valides : le handicap

La grande majorité des sports présents aux Jeux Paralympiques n'est pas très différente de ceux proposés aux JO et les performances des athlètes sont tout aussi spectaculaires.

- La performance : la performance du sportif handicapé n'est pas moins méritante. Les athlètes paralympiques sont des sportifs de haut niveau suivant un entraînement intensif et avec des calendriers de compétitions similaires.
- Les règlements des épreuves : certains sports sont communs avec le programme olympique valide. Souvent les règles du sport sont quasiment identiques. La seule différence est le handicap qui nécessite quelques adaptations.
- Les adaptations : en fonction des handicaps, des compléments en matériel technique (fauteuils roulants spécialement conçus pour le sport,...), orthopédiques (prothèses) et humains (les guides pour les malvoyants) sont apportés.

BON À SAVOIR

Après 9 ans d'absence, les sportifs handicapés mentaux sont réintégrés aux Jeux Paralympiques de 2012 à Londres. Le Comité International Paralympique (CIP) a pris cette décision lors de son assemblée générale à Kuala Lumpur (Malaisie) en novembre 2009.

ZOOM sur

... le parcours de deux sportifs puydinois

Yannick Bourseaux,
pratique du ski « handisport »



Discipline :

Ski (ski de fond et biathlon) catégorie LW6 (atteinte membre supérieur)

Listé sportif de haut-niveau en catégorie senior

Palmarès :

- Médaille d'argent en individuel aux Championnats du Monde 2009 en biathlon
- 2 victoires en Coupe du Monde
- Sélectionné aux Jeux Paralympiques 2006

Club sportif : Ski Club de Clermont-Ferrand

Après avoir pratiqué la natation et la course à pied, Yannick découvre le triathlon à l'âge de 14 ans. Passionné par ce sport, il est retenu dès 17 ans en Équipe de France dont il va rester membre pendant 10 ans, tout en poursuivant des études universitaires puis en travaillant.

Brutalement, le 20 août 2004, il frôle le pire dans un grave accident de vélo dans la descente du Col d'Izoard lors d'un entraînement... Réanimation, neurochirurgie, rééducation... Et Il se relève : son goût de l'effort, son envie de se dépasser ne l'ont pas quitté ! Malgré un bras droit partiellement paralysé, il décroche, 14 mois après l'accident, son premier titre de Champion du Monde handisport de triathlon, objectif qu'il s'était fixé à la sortie du centre de rééducation. Et, 5 mois plus tard, il représente la France aux Jeux Paralympiques de Turin en ski de fond et biathlon !

Aujourd'hui, il continue de s'entraîner, avec la même logique qu'avant, avec les mêmes partenaires d'entraînement et avec encore plus de plaisir car il réalise chaque jour à quel point il a la chance de pouvoir vivre sa passion !

Nicolas PISSAVIN
pratique du judo « sport adapté »

Discipline : Judo

Palmarès :

- Une médaille d'or au Championnat de France en catégorie 2^{ème} division - 90 kgs à Castelnau-le-Lez en 2008
- Médaille d'argent au Championnat de France en catégorie 2^{ème} division - 100 kgs à Ceyrat en 2009
- 3 Médailles de bronze en catégorie 2^{ème} division en - 90 kgs à Thouars en 2007 et Châlons-en-Champagne en 2006 et en - 100 kgs à Castres en 2010

Club sportif :

Club de CHORUS (club affilié à la Fédération Française du Sport Adapté)



Reconnu déficient intellectuel depuis sa scolarité en maternelle, il effectuera sa scolarité en institution spécialisée. Il travaille depuis 10 ans en ESAT.

Nicolas a fait une tentative d'intégration dans le milieu sportif classique (tentative de pratique du football) mais sans succès.

C'est la pratique du sport en Institut Médico-Éducatif qui lui fera découvrir le judo. Ses éducateurs l'inscrivent au Clermont Université Club où il s'entraîne une fois par semaine avec les valides, puis deux fois avec le club de Chatel-guyon. Avec le sport adapté il découvre une autre forme de compétition beaucoup plus festive où il trouve tout de suite ses marques et progresse à son rythme pour arriver aujourd'hui au grade de ceinture marron.

Nicolas est aujourd'hui un garçon bien dans sa peau (physique et mental) que son handicap perturbe beaucoup moins et ceci grâce au sport et bien entendu au Sport Adapté et au judo, sport qui intègre souvent les handicapés avec « les valides » au travers de diverses rencontres ou entraînements communs.



CE QU'IL FAUT RETENIR

SUR LA CONCILIATION

En quoi consiste la conciliation ?



Vous ne comprenez pas une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ou vous estimez que la commission méconnaît vos droits ?

La MDPH vous propose de rencontrer un conciliateur.

Personnalité indépendante et qualifiée par son expérience professionnelle, le conciliateur vous rencontre lors d'un entretien afin de faire le point sur votre situation.

La conciliation ne constitue pas une voie de recours.

Elle vise à prévenir tout différend en apportant notamment des éléments d'information sur les prestations, leurs conditions d'accès et proposer le cas échéant des mesures adaptées.

Comment saisir le conciliateur ?

La démarche de conciliation peut-être engagée à votre initiative ou vous être proposé(e) par les services de la MDPH.

Vous pouvez saisir le conciliateur :

- > Par courrier : A l'attention du Conciliateur MDPH du Puy-de-Dôme
11, rue Vaucanson
63100 CLERMONT-FERRAND
- > Par fax : 04 73 74 51 28
- > Par mail : conciliateur@mdph63.fr
- > En vous adressant à l'accueil de la MDPH

Votre demande doit impérativement indiquer :

- votre nom et prénom,
- vos coordonnées (adresse et téléphone),
- les décision(s) contestée(s) et/ou incomprise(s),
- les motivations de la saisine.

Quelle articulation avec les autres procédures de recours ?

- Les recours (gracieux ou contentieux) sont suspendus durant la démarche de conciliation.
- La démarche de conciliation peut intervenir à tout moment, avant ou après l'introduction d'un recours (gracieux ou contentieux).

La conciliation ne garantit pas une solution mais elle vise à permettre une meilleure compréhension des décisions et favorise le respect de vos droits.

AGENDA

- 2 juillet : 1^{er} championnat régional de tennis sport adapté à Vic-le-Comte
- 11 septembre : journée découverte Handisports de nature à Aydat

POUR EN SAVOIR PLUS

- sur la manifestation du 11 septembre 2011, contactez le Comité départemental Handisport - Tél. 04 73 83 08 53
- sur la manifestation du 2 juillet, contactez le Comité départemental de sport adapté - Tél. 04 73 14 89 19

L'ACTUALITÉ JURIDIQUE

Retraite anticipée des travailleurs handicapés

Depuis le 01/07/2004, les assurés peuvent bénéficier d'une retraite anticipée à partir de 55 ans (jusqu'à l'âge légal de la retraite) sous certaines conditions :

- réunir une durée d'assurance,
- totaliser une certaine durée cotisée,
- justifier d'un taux d'incapacité permanente de 80% ou d'un handicap de niveau comparable pendant les durées requises.

Ce dispositif est élargi aux assurés ayant le statut de travailleurs handicapés pour les retraites prenant effet à partir du 01/12/2010. Pour en bénéficier, les assurés doivent avoir possédé la qualité de travailleur handicapé durant l'intégralité des durées d'assurance requises.

L'assuré doit fournir à sa caisse de retraite:

- la notification de décision de la CDAPH (ou COTOREP) justifiant de son taux incapacité de 80% ou handicap de niveau comparable. Si l'assuré n'a pas ce document, la caisse de retraite lui donnera une demande d'attestation à adresser à la MDPH qui a statué sur son handicap,
- pour la Reconnaissance de Qualité de Travailleurs Handicapés : tout document mentionnant la décision de RQTH.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les durées exigées (assurance et cotisée) sont déterminées à partir de la durée nécessaire pour la retraite à taux plein.

Pour connaître vos droits à la retraite, contactez la CARSAT Auvergne au 3960 (prix d'un appel local depuis un poste fixe). Depuis l'étranger, une box ou un mobile : 09 71 10 39 60

www.carsat-auvergne.fr

La prime de reclassement

Cette aide s'adresse aux personnes handicapées sortant d'un stage en centre de rééducation professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la demande de prime de reclassement n'est plus gérée par les MDPH mais par l'Agefiph.

Pour constituer votre dossier, adressez-vous au centre de rééducation professionnelle où vous avez effectué votre stage.

POUR EN SAVOIR PLUS

Téléchargez la fiche explicative sur la prime de reclassement sur notre site www.mdph63.fr



Actualité de la MDPH

Nouvelle présidente de la CDAPH

Madame Mireille LACOMBE, Vice-Présidente du Conseil général chargée des affaires européennes, des politiques de l'enfance, de la famille et des personnes handicapées, a été élue le 17 mai dernier à la présidence de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

INFOS... lectures, internet

● Collection : Réadaptation : la revue - Editeur : Onisep
Numéros en commande sur le site <http://librairie.onisep.fr/>



● Pôle Ressources National Sport et Handicaps www.prn-sporhandicaps.fr/
Retrouvez les coordonnées des référents « Sport et handicaps », des informations utiles sur ce site.

● Site du Ministère des Sports, rubrique « Sports et handicaps » 
www.sports.gouv.fr



● Le guide des activités physiques et sportives pour les personnes handicapées.
Ce site vous permet notamment de rechercher les structures sportives de votre département, par type de handicap et/ou par sport. Il est cependant conseillé de se renseigner au préalable sur les conditions d'accueil des différentes structures en fonction des besoins spécifiques de chacun. www.handiguide.gouv.fr

● Fédération Française du Sport Adapté : www.ffsa.asso.fr



● Fédération Française Handisport : www.handisport.org

● Comité départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme : <http://puydedome.franceolympique.com>

● Handichallenge est une approche du sport pour personnes handicapées. Il présente de manière générale et sommaire ce qu'est le handisport à travers des articles et des interviews de professionnels de ce milieu.
www.handichallenge.com

● Site de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région.
www.auvergne.drjcs.gov.fr rubrique Sport et handicaps

Pour recevoir cette lettre d'information par courrier électronique, merci de nous en faire la demande à : mdph@mdph63.fr
Cette lettre d'information est également disponible sur notre page Internet www.mdph63.fr et sur le site du Conseil général www.cg63.fr



Maison Départementale des Personnes Handicapées du Puy-de-Dôme

11, rue Vaucanson
63100 Clermont-ferrand
N° GRATUIT 0 800 00 00 63
Fax : 04 73 74 51 28
mdph@mdph63.fr

**OUVERTURE AU PUBLIC
ET ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE**
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
www.mdph63.fr

TRAM A
STATION
Stade marcel Michelin



5 emplacements VL GIC
2 emplacements TAXI VSL

Directeur de publication : Jean-Yves GOUTTEBEL
Responsable de la rédaction : Commission communication MDPH
Dépôt légal : à parution
Prix : 0 euros
Période : juin 2011

